



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

Date de convocation :
5 décembre 2025

Date d'affichage :
5 décembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, GRATEDOUX Chantal, POIRIER Véronique, RENAULT Christelle, MM. CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Mme MILITON Audrey, M. LAUNAY Vincent, Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Madame GRATEDOUX Chantal et Madame GOURMEL Aurélie qui donne pouvoir à Madame MILITON Audrey.

Absent : M. GUILLET Fabien.

Secrétaire de séance : Madame CABARET Nelly.

DELIBERATION N°2025-12-02 : OBJET : CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : AVENANT DE TRANSFERT POUR LE LOT 19 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le lot 19-Photovoltaïque du projet de construction du restaurant scolaire a été attribué à l'entreprise ENERSCIENCE pour un montant de 17 757,00 € HT.

Or, cette entreprise a créé une filiale spécifique pour le solaire. Enerscience souhaiterait donc que le marché soit transféré à sa filiale SOLARSCIENCE. Le conducteur de chantier et le montant du marché restent identiques.

Monsieur le Maire précise que la commission des marchés en procédure adaptée s'est réunie au préalable pour examiner cette demande et donner un avis. Elle a émis un avis favorable à cette demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2194-6,
Vu la délibération n°2025-02-08 en date du 13 février 2025 relative à l'attribution des lots du marché de construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'une salle d'accueil,
Vu les pièces communiquées par Enerscience, suite à sa restructuration, concernant sa filiale Solarscience,
Considérant que la filiale Solarscience remplit les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial,
Considérant que ce transfert de contrat ne remet pas en cause l'économie du marché,
Considérant l'avis favorable de la Commission des marchés en procédure adaptée en date du 11 décembre 2025 concernant cette demande,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'accepter cet avenant de transfert n°1 pour le lot 19-Photovoltaïque du projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire et salle d'accueil périscolaire à Souligné-sous-Ballon, d'Enerscience à Solarscience située dans l'Orne, pour un montant de 17 757,00 € HT.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant de transfert n°1 et tout acte en découlant.

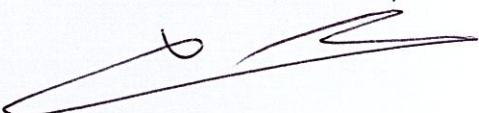
Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

La secrétaire de séance,



Nelly CABARET



Le Maire,
David CHOLLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20251211-2025-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025
Publication : 22/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

